

REPUBLIQUE DU CONGO

du 29 Mai 1996

SECRET N° 96-246/MFPSS/DGFP/DGCA/SIV

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CAR-
RIERES ADMINISTRATIVES

portant l'inscription au Tableau d'Avance-
ment au titre de l'année 1988 de cer-
tains Ingénieurs d'Agriculture des car-
rières de la Catégorie A, Hiérarchie I des
Services Techniques (Agriculture) en
tête : YOULOU Ephrem Cyr Dieudonné.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS :

- (/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refon-
te du Statut Général de la Fonction Publique ;
(/u le Décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le Statut
Commun des Cadres de la Catégorie A, des Services Techniques ;
(/u le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements initiaux des Fonctionnaires ;
(/u le Décret n° 94/769 du 28 Décembre 1994 portant
suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation,
d'un avancement, d'un reclassement, d'une révision de situation
administrative ou tout autre promotion ;
(/u le Décret n° 95/25 du 13 Janvier 1995 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 95/26 du 22 Janvier 1995 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 95/27 du 22 Janvier 1995 portant
nomination des Ministres Délégués, Membres du Gouvernement ;
(/u le Décret n° 95/32 du 2 Février 1995 portant
organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative
Paritaire d'Avancement réunie à Brazzaville en date du 28 Mai
1991 ;
(/u la lettre n° 1506 du 5 Octobre 1994 du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

D.G.B.

AP

D.G.C.F.

SAC

SECRET

